

# Étude sur la difficulté de recrutement des Masseurs-Kinésithérapeutes dans les Établissements de Soins

Nombre de Cadres Masseurs Kinésithérapeutes nous ont fait part de leur difficulté de recrutement. De ce fait, les équipes travailleraient en sous effectif par rapport à leur besoin en personnel, déjà souvent jugé comme insuffisant.

Cette donnée est reprise, notamment, dans une étude prospective des métiers de la Fonction publique hospitalière, monographie d'octobre 2008 du Ministère de la santé et des Sports, et dans le rapport d'Étude de septembre 2009 de l'Observatoire National de la démographie des professionnels de Santé. Toutefois, on ne retrouve pas d'évaluation chiffrée de cette difficulté. Il nous est apparu intéressant de tenter de décrire la situation dans les Établissements du département du Nord de la France, qui bénéficie de conditions favorables : un taux de M-K par habitant au dessus de la moyenne nationale, la présence d'instituts de formation et la proximité de la Belgique pourvoyeuse de candidats.

Un questionnaire a été adressé aux Directions du personnel des Établissements de Soins. Ce questionnaire visait à déterminer si les effectifs de Masseurs-Kinésithérapeutes étaient au complet ou non, et permettait de dresser le profil des Établissements en difficulté. Nous avons reçu 33 réponses valides. Ces réponses nous confirment dans un premier temps la diversité de nature d'Établissements employant des M-K (Soins Médico-techniques importants, Institut Médico-Éducatif ou IME...).

Sur ces 33 structures, 17 recherchent des M-K, soit environ 52% (10 Centres Hospitaliers, 3 Services de Soins de Suite et de Réadaptation, 1 Institut

Médico-Éducatif, 1 Établissement d'Hébergement de Personnes Âgées Dépendantes, 1 Établissement public de Santé Mentale, 1 Établissement thermal). Le nombre des réponses ne permet d'étudier que la situation des Centres Hospitaliers et de façon très prudente, celle des Services de Soins de Suite et de Réadaptation (SSR).

Concernant les 15 Centres Hospitaliers enquêtés, 10 (66%) n'ont pas un effectif au complet. L'effectif manquant représente en moyenne 14% de l'effectif, mais ce chiffre peut atteindre 42%. Notons que le déficit perdure souvent : depuis plus d'un an 7 fois sur 10.

Le fait d'accueillir des étudiants ne permet pas de les fidéliser : 9 structures sur 10 déficitaires sont terrain de stage. On peut donc affirmer que l'exercice en Centre Hospitalier est jugé peu attractif : le passage en stage ne donne pas le goût de cet exercice. Serait-ce un effet de ce travail en sous-effectif, qui ne permet pas de garantir un niveau de formation apprécié par les stagiaires ? Sans doute, la réponse est-elle plus complexe.

6 Centres Hospitaliers déficitaires possèdent des Services de Rééducation. La technicité des plateaux techniques n'est donc pas suffisante pour attirer des candidats. Il semble donc objectif, de dire qu'il y a un déficit de personnel en M-K dans les Centres Hospitaliers. Il reste à savoir si les effectifs « théoriques » sont à la hauteur des besoins. En fonction de la réponse, on peut comprendre que le déficit est plus ou moins difficile à gérer.

Concernant les SSR, nous ne disposons que de 6 réponses, ce qui permet peu de conclusions. Notons toutefois que 1 Établissement sur 2 n'est pas au complet et que le déficit moyen est de 1,66 M-K, soit 17% de l'effectif moyen. Les SSR sont souvent considérés comme très attractifs, car valorisant et formateurs. Le résultat n'est pas conforme à cette idée. Les SSR, comme les Hôpitaux bénéficiant de plateau technique, ne sont plus à l'abri absolu de difficulté de recrutement.

En conclusion, la présence de M-K dans les Établissements reste à renseigner pour mieux connaître les M-K salariés. Toutefois, les réponses aux questionnaires vérifient l'hypothèse, au

moins dans les Centres Hospitaliers, de la difficulté à recruter et à conserver les membres de ses équipes.

## Des raisons d'être vigilant :

Devant ces difficultés, l'employeur peut être poussé à faire appel à d'autres professionnels pour tenter de faire assumer la tâche des M-K. Le Conseil de l'Ordre sera attentif et réactif à tout signalement d'exercice illégal.

## Des raisons d'espérer :

Les Établissements essayent de trouver des solutions puisque, parmi les 10 en déficit de personnel, 2 proposent des bourses d'étude aux étudiants et 2 autres sont en passe de le faire.

D'autres facilités à l'embauche ont été rapportées : proposition de reprise d'ancienneté pour des périodes d'exercice libéral, recrutement dans les pays de la communauté Européenne, contrat d'apprentissage, prime liée au CDI...

Par contre, ces dispositifs accentueront indéniablement la difficulté des Établissements qui ne proposent aucune de ces dispositions. La collaboration de la direction des Ressources Humaines est donc indispensable pour se donner les moyens d'un effectif complet.

Notre Métier possède des atouts : un champ d'intervention extrêmement large, de la prise en charge des prématurés, jusqu'aux soins de fin de vie, une polyvalence permettant la prise en charge de troubles divers (respiratoire, de la locomotion, mais aussi de domaines moins connus des prescripteurs : déglutition, traitement du déconditionnement à l'effort...), la possibilité de travail complémentaire entre les MK salariés et libéraux. Arriverons-nous à faire de ces atouts une force ? Cela semble possible, il nous faut tisser des liens entre Salariés et libéraux, investir les différents domaines de Rééducation par la formation initiale et continue, s'approprier les techniques reconnues et valider ou invalider celles qui ne le sont pas. Ceci nous permettrait d'avancer vers la reconnaissance souhaitée dont ne bénéficie pas toujours le MK. Ne serait-ce pas là, la principale cause du manque d'attrait vers l'exercice salarié ?

C. DENOYELLE

## Bulletin du Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du Nord

Directeur de Publication : Jean-Jacques Magnies

Comité de rédaction : José BORMANN - Thomas GUEANT - Marc LAURENT - Jean-Jacques MAGNIES - Dominique MIZERA

## Conseil Départemental de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes du Nord

19 Boulevard Papin - 59800 LILLE

Tél./Fax : 03 20 49 05 69

Mail : cdo59@ordremk.fr

Conception, impression, routage :

Cocotte en Papier - Tél. 03 21 70 83 22 - réf. 104111

Diffusion : 2 600 exemplaires